

Département fédéral de l'environnement,  
des transports, de l'énergie et de la communication  
DETEC  
3001 Berne

Berne, 28 août 2018 / nb  
VL accessibilité Poste

Par e-mail: [pg@bakom.admin.ch](mailto:pg@bakom.admin.ch)

## Modification de l'ordonnance sur la poste: nouveaux critères d'accessibilité Prise de position du PLR.Les Libéraux-Radicaux

Madame, Monsieur,

Nous vous remercions de nous avoir donné la possibilité de nous exprimer dans le cadre de la consultation de l'objet mentionné ci-dessus. Vous trouverez ci-dessous notre position.

PLR.Les Libéraux-Radicaux n'accepte que partiellement cette proposition de modification de l'ordonnance sur la poste. Il approuve l'intention de fixer les critères d'accessibilité à un point d'accès au niveau cantonal. Dorénavant, les offices ou agences devront être accessibles par le 90% de la population résidante d'un canton en 20 minutes, à pied ou en transport public. Il est également positif qu'une offre de paiement en espèces au domicile du client dans les régions ne disposant que d'une agence postale soit garantie dans l'ordonnance sur la poste. Pour le PLR, il est cependant clair que la redéfinition du réseau ne doit en aucun cas engendrer une hausse des coûts globaux. Le remplacement d'offices de poste par des agences postales doit au contraire permettre à la Poste de réaliser des économies, les premiers étant plus onéreux que les seconds. Par ailleurs, d'autres critères doivent également être retenus au moment de (re)définir le réseau postal. Dans un premier temps, les agences postales font souvent face au scepticisme d'une partie de la population. Assez rapidement cependant, les avantages de ce modèle se dégagent: les heures d'ouverture prolongées, avec accès le samedi – et dans certains cas le dimanche matin -, mais aussi le maintien de petits commerces dans les régions périphériques rendu possible grâce à la concentration de plusieurs services. En somme, les critères d'accès restent bien entendu pertinents, mais la disponibilité effective des points d'accès et – dans le cas des agences postales - leurs effets secondaires positifs dans les régions périphériques doivent également entrer en ligne de compte.

La Poste et les cantons mènent aujourd'hui déjà des discussions concernant la planification et la coordination du réseau des offices et agences sur leur territoire. Le PLR approuve l'intention d'institutionnaliser cette procédure en l'inscrivant au niveau de l'ordonnance. Il soutient également le projet de mise en ligne d'une carte de la Suisse indiquant les emplacements des points d'accès. L'obligation imposée à la Poste de consulter les autorités des communes concernées au moins six mois avant de fermer ou de transférer un office de poste ou une agence postale, tout comme l'organisation d'une procédure de conciliation par la PostCom, reçoivent également l'approbation du PLR.

Le Conseil fédéral prévoit de réduire de 30 à 20 minutes le critère d'accès aux services de paiement pour le 90% de la population d'un canton. Le PLR rejette cette mesure, qui ne se justifie pas à l'heure de la numérisation du trafic des paiements. Il s'oppose également à l'idée d'imposer à la Poste, dans les régions urbaines, l'ouverture d'un nouveau point d'accès lorsque le seuil de 15'000 habitants ou personnes actives est dépassé. Ce sont les critères d'accès qui doivent prédominer. Le nombre d'employés dans

ces points d'accès devrait également entrer en ligne de compte lors de la (re)définition du réseau en milieu urbain.

Enfin, dans un contexte plus large, le PLR réitère sa revendication qu'une égalité de traitement sur le marché postal entre acteurs privés et la Poste soit garantie. En effet, celle-ci bénéficie, pour des motifs historiques, aujourd'hui encore d'une position dominante. Le groupe libéral-radical avait pour cette raison soutenu la motion [17.3011](#) « Pour que les acteurs du marché postal suisse bénéficient d'une concurrence équitable ». Cette motion, adoptée au Conseil national, a certes été rejetée par la chambre des cantons. Il n'en demeure pas moins que la question de la lutte à armes égales entre la Poste et les acteurs privés reste d'actualité.

En vous remerciant de l'attention que vous porterez à nos arguments, nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos plus cordiales salutations.

PLR.Les Libéraux-Radicaux  
La Présidente



Petra Gössi  
Conseillère nationale

Le Secrétaire général



Samuel Lanz